80

La lettre de l'Union 44

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES
Tél : 02-49-10-67-01 **Courriel : union44dden@sfr.fr**

https://dden-44.jimdo.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION 44 DES DDEN LE SAMEDI 19 MARS 2022

Salle festive et culturelle « **l'Origami** »
Rue de la Mone – Pont St Martin

Accueil dès 8 heures 30, début des travaux à 9 heures

Déroulé de la matinée

1ère partie : de 9h à 10h.

ASPECT STATUTAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Interventions :

Monsieur Daniel CANAL Responsable du secteur
Monsieur le Maire de Pont St Martin
Madame LIBOT, Présidente Union DDEN44
Rapport moral et d'activité : discussion et vote
Rapport financier : discussion et vote
Election des administrateurs

Echanges avec les participants

2ème partie de 10h à 11h et 3e partie : de 11h15 à 12h

Le programme sera précisé ultérieurement (en fonction des réponses des interventions extérieures)

Vin d'honneur offert en fin de matinée

Repas convivial voir page 2

SOMMAIRE

P.1 et 2 A.G. Inscription au repas
P.3 Edito Préparation rentrée 2022
P.4 à 7 Rapport moral et d'Activité
P.8 Rapport financier
P. 9 et 10 Laïcité
P.11 et 12 De tout un peu

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

19 MARS 2022

Salle festive et culturelle « l'Origami »

rue de la Mone

PONT SAINT MARTIN

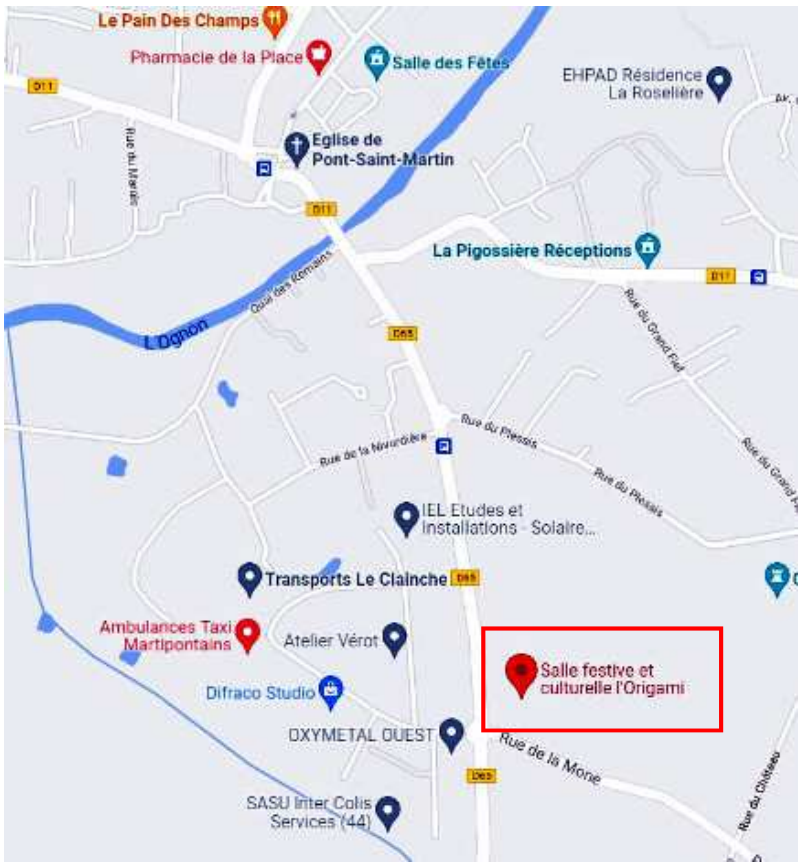

Si vous désirez participer au repas sur place
RENVOYEZ LE COUPON -CI-DESSOUS AVANT LE 5 MARS 2022 à

Daniel CANAL
20, rue de la Bénétière
44860- PONT SAINT MARTIN

Si besoin , téléphoner : 06 35 57 86 52

Par mail : union44dden@sfr.fr

INSCRIPTION AU REPAS DU 19 MARS

NOM et Prénom :.....

Nombre de convives : 22 € x .... = ...€

*CHÈQUE JOINT À L'ORDRE DE : **UNION 44 DDEN***

Envoyer à : Daniel CANAL
20, rue de la Bénétière – 44860 – PONT SAINT MARTIN

Avant le 5 mars 2022

EDITO

Vivement demain !

Une chape de plomb s'est abattue sur la société lors du premier confinement : nous avons été abasourdis par ce qui nous arrivait et ces deux années ont été peu ou prou une période de questionnement personnel...
Aujourd'hui, tous les six mois, on se dit qu'on va enfin revivre normalement, et un nouveau variant est là...
Le progrès scientifique a certes permis d'éviter une catastrophe, nous dit-on, mais une grande fatigue psychologique parcourt l'ensemble de la société.
Toutes les études montrent que les jeunes paient un lourd tribut sur le plan dépressif.
L'exaspération perceptible dans l'Éducation Nationale depuis plusieurs mois déjà, a atteint un degré tel qu'il a conduit à ce mot ordre de grève du 13 janvier 2022 : ce mouvement a atteint toutes les catégories de personnels (enseignants, mais aussi inspecteurs, chefs d'établissements...) avec le soutien des parents d'élèves lassés de jongler entre files d'attente pour les tests et récupération en urgence des enfants à l'école.
On connait la grande capacité d'adaptation des enfants, mais la situation est dure pour eux : à l'empilement des règles sanitaires à l'école s'ajoutent la suppression des activités telles que sorties, visites, classes transplantées, le sport et les visites aux copains et fêtes d'anniversaires...
Et durant tout ce temps, le ministre a été incapable de reconnaître les extrêmes difficultés du « terrain » et de prodiguer les paroles d'encouragement indispensables.
Maintenir « l'École ouverte » c'est bien, pour éviter d'autres catastrophes, mais il aurait fallu reconnaître et « comprendre » l'épuisement de tous les acteurs, à bout.
Maintenant que le dialogue a été rétabli avec eux et des moyens dégagés, il faut savoir « regarder devant » comme le suggérait Albert CAMUS, à qui ont doit la Peste et ses mots prophétiques en temps de pandémie.
La vie se poursuit...
Avec tous les acteurs de l'École, nous nous penchons déjà sur la préparation de la rentrée 2022, maintenant que nous connaissons les moyens attribués.
Nous préparons également notre Assemblée Générale du 19 mars prochain à Pont St Martin qui permettra de nous retrouver.

Vivement demain !

Michèle LIBOT

PREPARATION DE LA RENTRÉE 2022 EN LOIRE ATLANTIQUE

Comme chaque année à cette époque, nous attendions ces jours derniers le descriptif des moyens en postes d'enseignants fixé pour notre département. C'est chose faite :
-Dans le premier degré (écoles), La Loire Atlantique a une dotation de 26 postes de plus (sur une dotation académique de 40), pour une très légère baisse du nombre d'élèves (-377élèves)
Cela devrait permettre d'appliquer un peu mieux les décisions ministérielles (limitation des effectifs dans les classes de CP, CE1 et GS de maternelle, renforcement de l'encadrement dans les territoires ruraux) et aussi de mieux compenser les décharges de directions (ainsi un(e) directeur(trice) à 7 classes bénéficiera d'un mi-temps, au lieu d'un tiers temps)
Avec les syndicats, nous veillerons à l'application au mieux de ces objectifs.

Dans le second degré (collèges et lycées), avec une légère baisse des effectifs, le département sera doté de 8 postes (sur les 37 créés dans l'académie).

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2021

Cette année 2021 s'est terminée sans que l'École ait retrouvé ses conditions de fonctionnement « habituelles ». Dès l'automne, tous les partenaires de cette institution avaient espéré pourtant… Mais de nouveaux protocoles, fin novembre, sont venus nous rappeler que la crise sanitaire était toujours là. L'objectif est certes de permettre, nous dit-on, de limiter le nombre de fermetures de classes, en nombre dans notre département en novembre et décembre (quelques centaines!). Mais les tests proposés à l'école ont-ils été opérationnels ?
Rappelons que l'Éducation Nationale n'a pas réussi, en 2021, à proposer les tests promis. Les parents sont désormais autorisés à faire faire les tests eux-mêmes. Nouveau « casse-tête ». Devrait ensuite intervenir la vaccination des 5-11 ans ? Autre sujet de préoccupation. Souhaitons qu'il n'ouvre pas de polémique excessive.

La lassitude est là, chez les élèves, les parents et tous les personnels qui interviennent à l'école : et la fin du tunnel est ardemment souhaitée.

On ne peut qu'approuver la décision d'avoir maintenue ouverte l'Ecole, quand nombre de pays la tenaient fermée. Mais elle est devenue l'épicentre de toutes les difficultés : manque de personnel encadrant, insuffisance des équipements, malaise des familles soumises à l'obligation de tests...
A cela s'ajoutent les évolutions des protocoles : trois changements en quinze jours en janvier, dont un annoncé le dimanche pour une application ...le lendemain lundi.
Le mécontentement des personnels de l'Education Nationale, y compris de ses cadres (inspecteurs, chefs d'établissement...) s'est concrétisé par une journée d'action intersyndicale (grève et manifestations d'ampleur) avec le soutien des parents d'élèves, le 13 janvier.
La concertation menée le soir-même de la journée du 13 entre le gouvernement et les syndicats a débouché sur certaines décisions s'ajoutant à l'assouplissement du protocole : la fourniture de 5 millions de masques FFP2 au personnel, l'embauche de plus de 3 000 contractuels pour aider au remopacement du personnel, le report des évaluations à une date ultérieure... Une réunion bi-mensuelle avec les syndicats est désormais prévue au ministère.
La Fédération DDEN avait apporté son soutien aux personnels et parents d'élèves (communiqué du 11 janvier diffusé par l'Union-44 à tous les secteurs)

Le ministère de l'Éducation Nationale a diligenté une étude pour apporter un éclairage sur la façon dont la crise sanitaire a impacté les conditions d'apprentissage des élèves. Il faudra que les acteurs et partenaires soient consultés, que les conclusions soient tirées et que des réponses aux interrogations soient apportées.

L'activité des instances statutaires de l'Union-44

Si l'Assemblée générale n'a pas pu se tenir en 2021, les adhérents ont été consultés sur l'activité de l'Union, via les secteurs.
Le Conseil d'administration et le Bureau ont été réunis régulièrement (5 séances pour le bureau, 5 séances pour le CA)
L'activité dans les secteurs étant réduite, la plupart du temps, le bureau a mis cette situation à profit pour l'installation dans le nouveau siège, définitive à la rentrée de septembre : multiples et lourdes démarches administratives (transfert des réseaux, mise à jour de données…)
Le renouvellement quadriennal, amorcé en 2020 s'est concrétisé en 2021.
Bilan : - renouvellement de candidatures : 191
- démissions (âge ou indisponibilité) : 45
- nouvelles candidatures validées : 19
- candidatures en attente de présentation : 3

Comme on le voit, les candidatures nouvelles sont insuffisantes pour assurer l'avenir de l'Union. **L'effort de recrutement devra être poursuivi.**
Deux séances de formation pour les nouveaux DDEN ont pu être mises en œuvre (13 participants).

Communication.

En plus des informations données sur le site, 6 bulletins (La Lettre de l'Union) ont été diffusés au cours de l'année.

Le fonctionnement de l'école y est abordé, ainsi que des sujets de société qui concernent l'éducation. Ces bulletins suscitent, nous dit-on, un intérêt certain. On peut les diffuser amplement (cercles amicaux, écoles…) Tel syndicat les diffuse aux adhérents…

- Participation à la formation

- *La formation sur le thème « **Prévenir et gérer les situations conflictuelles** » a été organisée sur deux sites (Nantes et Sud-Loire) au profit des DDEN.
- *L'Union DDEN a également participé à des séquences de **formation des parents d'élèves** dans les conseils d'école (St-Herblain). Cette opération peut être organisée dans d'autres secteurs.

- Partenariat

Les contacts ont été poursuivis avec les organisations partenaires (APAJH, Jeunesses Musicales, …)

Les DDEN sont représentés aux séances du CDAL (Conseil Départemental d'Action Laïque), qui se tiennent régulièrement tous les 2 mois.

Cette année, le CDAL est intervenu au niveau local (Recteur) et national à l'occasion de l'organisation d'épreuves du baccalauréat dans des établissements privés. Le CNAL s'est saisi de cette question.

Les DDEN sont souvent une force de proposition pour les activités du CDAL : les sujets ne manquent pas.

Le congrès

Lors du 106e congrès du 19 au 21 novembre 2021 à Obernai, il est apparu important de réaffirmer l'indispensable cohésion à avoir entre la Fédération et toutes les Unions qui la composent en permettant le débat dans une participation sereine, respectueuse des règles statutaires et règlementaires.

Ce congrès (dans le contexte sanitaire particulier) s'est déroulé en présentiel (1 représentant par Union) et pour la première fois, les séquences ont également été diffusées en visioconférence

Une résolution générale a été votée (97% pour - 1% contre - 2% abstention) sur le rôle des DDEN dans la défense de l'école publique, ainsi qu'une motion à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives.

La rentrée 2021

Le bilan a été réalisé sous l'égide du bureau : bilan quantitatif concernant les effectifs, notamment dans les écoles, et les moyens en personnel, (+ 40 postes budgétaires).

L'application des instructions ministérielles (dédoublement de classes, instructions concernant l'école maternelle…) a également fait l'objet d'un bilan, au niveau départemental.

La situation des personnels (Grenelle de l'Éducation, Direction d'école, contractuels) a été suivie et a fait l'objet d'une information régulière dans la Lettre de l'Union.

La Laïcité

Elle n'a jamais été une arme, elle ne l'est toujours pas, n'en déplaise aux tenants de telle ou telle religion.

Par contre, elle établit la prédominance du pouvoir politique sur le pouvoir religieux. Un passé récent démontre la volonté des religions dans ce domaine. Celles-ci, malgré le déclin de la pratique en France pour le catholicisme, conservent leur influence sur les pouvoirs politiques et l'École de la République reste leur cible. Nous devons le rappeler en permanence et mettons tout en œuvre pour y parvenir, notamment au sein du CDAL.

Nous restons vigilants à la moindre érosion des effectifs de l'enseignement public et proposerons des actions, quand c'est le cas. Le « logiciel victimaire » vis-à-vis des musulmans est prôné par l'extrême-gauche et les zélateurs de la « laïcité accommodante ». Nous devons contrer ces thèses.

De grosses lacunes existent dans la formation des enseignants à la laïcité. Le ministère prévoit dans ce domaine un plan : nous le souhaitons « musclé » et son exécution rapide.

L'École en 2021

Dans la préface d'un volumineux document sur l'évolution du système éducatif, le ministre Blanquer parle d'un bilan « qui fait apparaître les principaux indicateurs de l'école, avec ses

forces et ses faiblesses ». Ces indicateurs, d'après lui, constituent « une boussole essentielle pour guider l'action publique ».

Mais au même moment, à l'automne 2021, les attaques contre l'école publique redoublent et les caricatures outrancières publiées dans la presse conservatrice, voire réactionnaire, visent à discréditer l'institution dans son ensemble. Il s'agit de la salir pour mieux lui porter atteinte. Ces attaques infondées auraient mérité mieux que le silence ministériel.
Pendant la crise sanitaire, nombre de citoyens ont activement participé à répercuter les consignes édictées par la politique publique, par le biais de la trame quotidienne des relations sociales. Si le gouvernement avait rétabli la vérité, en communiquant positivement sur l'Éducation Nationale, nul doute qu'une grande majorité de citoyens, qui savent ce qu'ils lui doivent, adhérerait à leur diffusion. Dommage !

Pour notre part, nous poursuivons notre action de défense et de promotion de l'école publique.

Pour ce faire, sans doute est-il utile de rappeler les dates des textes fondateurs de l'enseignement public laïque en France, au 19ème siècle.

- La loi Guizot (1833) généralise l'enseignement primaire dans les communes de France, mais sous la tutelle de l'Église.

- Les lois votées de 1881 à 1886 instaurent la séparation de l'Église et de l'école.

*- La loi de 1881 établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques et fixe les titres de capacité exigés pour y exercer.

*- La loi de 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque met fin aux droits de surveillance exercés par la religion dans les écoles communales.

*- La loi de 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire et laïque (dite loi Goblet).

*- La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État vient couronner l'œuvre scolaire de la 3ème République.

Plus d'un siècle et demi après ces lois, on peut s'interroger :

- La gratuité absolue de l'enseignement primaire n'est toujours pas effective.

- Le principe juridique inscrit dans le code de l'éducation « A école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés » a été bafoué.

On s'aperçoit que l'obstination de l'Église et d'une partie de la bourgeoisie a fini par payer. Et les privilèges qui leur sont consentis se poursuivent, notamment après l'adoption de la loi Debré (1959).

L'École, « la priorité du gouvernement »?

Pour pouvoir vérifier la véracité de cette affirmation, nous ne reprendrons pas les différents chapitres du document ministériel « L'État de l'École en 2020 ».
En effet, les bilans qui y sont exposés reposent avant tout sur une logique chiffrée dont l'efficacité reste encore à démontrer. Le ministre Blanquer a placé son "quinquenat éducatif"(une première sous la 5ème République!) sous le sceau du quantitatif et de l'affichage, au détriment du qualitatif et de l'efficience.
Nous pouvons en juger en examinant la situation de l'école sur quatre thèmes:

- La scolarité à 3 ans (instruction obligatoire)

La loi n'a fait qu'entériner la situation, puisqu'une très forte majorité des enfants étaient déjà scolarisés. Par contre, la loi a permis à l'enseignement privé de bénéficier de l'apport de 150 millions € supplémentaires au niveau national.

- Le dédoublement de classes en REP et la limitation du nombre d'élèves dans les CP.

Ils sont effectifs dans la plupart des cas. Cette mesure, appréciée par certains, est aussi critiquée : coûteuse (sa mise en œuvre a nécessité le transfert de 8 000 postes du secondaire à l'école), elle s'est traduite parfois par une augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes.

Elle s'est aussi accompagnée par la suppression du dispositif « Un maître de plus que de classes » : près d'une école sur 6 en bénéficiait en Loire-Atlantique. Il avait occasionné un fort engagement des différents acteurs de la formation, notamment sur la question de la différenciation pédagogique et sur les pratiques favorisant une nouvelle prise en charge des élèves à besoins particuliers.

- L'accueil des élèves porteurs de handicap.

Le dispositif « Un maître de plus que de classes » qui vient d'être abandonné aurait été bien utile pour pallier les carences de moyens de **l'école inclusive.** Par manque de moyens, notamment en personnel, celle-ci est loin d'être une réussite dans notre département : des centaines d'enfants attendent leur scolarisation.

- Le retour à la semaine de 4 jours

Il a été jugé « aberrant » par nombre de chercheurs et de pédagogues avertis. Du reste, la formule instaurée en 2013-14 (4 jours et demi) n'a jamais fait l'objet d'une quelconque évaluation. Une majorité d'élèves de notre département continue de bénéficier de 9 demi-journées. Souhaitons que cela dure.

L'accroissement des inégalités

Il se manifeste à l'école comme dans la société.

Loin de celles et ceux qui prônent un retour à un passé idéalisé, alors même qu'il ancrait dans le séparatisme scolaire la division des classes sociales, loin de ceux qui stigmatisent les familles « populaires », l'École et ses acteurs doivent s'inscrire dans une dynamique positive.

A l'école, les inégalités se sont creusées avec la crise sanitaire. « la France est le pays où on explique le plus les inégalités scolaires par l'origine sociale des élèves ».

L'École ne peut pas tout, mais elle ne peut pas rien non plus. Elle doit prendre en compte les 3 millions d'enfants qui ont des parents pauvres, soit 1 sur 5

Cela suppose un regard positif et actif sur cette problématique. Et avant tout une information : c'est ce qu'essaie de faire l'Union DDEN-44 dans ses publications.

L'école au cœur des débats

« Dans un pays où l'École est associée à l'idéal républicain, la société se tourne vers elle en disant « Sauvez-nous. » (F. Dubet, sociologue).

En ce début de campagne électorale présidentielle, où les thématiques de la baisse du niveau scolaire et de l'autorité, voire de l'identité, sont régulièrement évoquées, l'école est sommée d'y répondre ! On ressort le thème de la restauration de l'ordre social par l'école. Nous ne mangeons pas de ce pain-là.

Qui parle de la réalité vécue dans les établissements ?

Qui parle de s'attaquer aux faiblesses de l'école, sans dramatiser ?

Qui parle des difficultés de concrétisation de l'Ecole inclusive, qui laisse trop de jeunes sur le bord du chemin ?

Qui parle des inégalités entre les établissements ?

Qui parle de la réforme de la carte scolaire ? (*La seule logique de la réussite scolaire depuis 2017, c'est la ligne individuelle.*)

Qui parle de la nécessaire mixité sociale à l'école ?

Qui parle de la santé des élèves, après ces deux longues de crise sanitaire, et de celle des professeurs ? L'insuffisance de la santé scolaire est notoire.

Ces sujets, il faudra bien qu'ils soient traités, sans se contenter d'instrumentaliser l'école à des fins politiciennes.

Traiter ces sujets, c'est, à nos yeux, restaurer une notion qu'il ne faut jamais perdre de vue, et qui est consubstantielle à l'École Laïque **: le progrès**.

L'Éducation Nationale et la promotion de son Ecole sont fortement investies en France comme une cause essentielle à la République.

Nous saurons le rappeler partout et toujours.

« Etre différent n'est ni une bonne ni une mauvaise chose. Cela signifie simplement que vous êtes suffisamment courageux pour être vous-même. »

Albert Camus

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

PRODUITS		
74	Subventions d'exploitation	9249,49 €
75	Cotisations perçues (190)	5122 €
758	Produits divers de gestion courante	370 €
7581	Autres produits divers de gestion courante	30 €
7682	CE – intérêts financiers*	50,55 €

CHARGES		
6064	Achats de fournitures	672,65 €
6155	Entretien sur biens mobiliers	1491,69 €
6156	Charges locatives	5090,03 €
6161	Assurances	414,41 €
6181	Diverses charges	370 €
6226	Partenariat JMF	500 €
6251	Frais de déplacements	550,30 €
6257	Frais de réception	94,78 €
6258	Frais de repas formation	613,54 €
6263	Frais Poste	126,03 €
6278	Frais internet	653,28 €
6281	Cotisations à la Fédération Abonnements Le Délégué	2090 € 2090 €
6400	Formation	1440 €

Total des produits	**14 822,04 €**

Total des charges	**16 196,71 €**

BILAN SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2021

TRESORERIE au 31.12.2021

Banque Postale	13 708,70 €
Caisse d'Epargne	10 160,94 €
Résultat négatif en 2021	1 374,67 €
Total de l'actif	**25 244,31 €**

TRESORERIE au 31.12.2021

Report à nouveau au 31.12.2020	22 235,80 €
Recettes reçues d'avance (loyer)	1 568,51 €
Charges constatées d'avance	1 440 €
Total du passif	**25 244, 31 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2022

PRODUITS		
74	Subvention d'exploitation*	13 800 €
75	Cotisations perçues	5 300€
758	Produits divers de gestion courante*	2 210 €
7682	Produits financiers	60 €

CHARGES		
6064	Achats de fournitures	500 €
6155	Entretien sur biens mobiliers	1200 €
6156	Charges locatives	7 600 €
6161	Assurances	420 €
6181	Partenariat JMF	500 €
6251	Déplacements	200 €
6253	Formation des délégués	3 000 €
6257	Frais de réunion et congrès	1 300 €
6263	Frais Poste	150 €
6278	Frais internet	660 €
6281	Cotisations à la Fédération Abonnements Le Délégué	2 000 € 2 000 €
6400	Provision travaux local	1 940 €

Total des produits	**21 370 €**

Total des charges	**21 370 €**

* : l'augmentation des demandes de subventions et des produits divers de gestion correspondent à des travaux prévus dans le local de la rue Maurice Barrès : pose de volets métalliques

LAÏCITÉ

Interview de Dominique Schnapper, sociologue et politologue, présidente du Conseil des sages de la laïcité auprès du ministre de l'Éducation (Le Monde, 11/12/2021).

Nous en publions de larges extraits. Pour en faciliter la lecture, nous en avons organisé le plan et ajouté les titres.

Le constat

« ***En matière de laïcité, et surtout d'atteintes à la laïcité, les enseignants eux-mêmes se disent parfois démunis. Est-ce aussi votre constat ?*** »

D.Schnapper : On l'a constaté auprès de la jeune génération d'enseignants qui, effectivement, sait mal répondre, soit aux questions qui lui sont posées, soit aux atteintes à la laïcité dont elle comprend, pourtant, qu'elles ne sont pas acceptables. Chaque fois que nous avons tenu une conférence à ce sujet, nous avons pu mesurer l'intérêt des enseignants, des chefs d'établissement et des inspecteurs présents : des personnels à l'écoute, en attente d'une réflexion argumentée. Il y a eu un problème de transmission de la laïcité, d'une génération à l'autre, que je ne parviens pas à analyser complètement. Il est vrai que, dans les sociétés modernes, toute transmission ne va plus de soi.

Quelle laïcité ?

« ***Dans le sillage des attentats de 2015, et plus encore après l'assassinat de S.Paty, les enseignants ont entendu parler de ` laïcité de combat'..*** »

D.Schnapper : je ne crois pas que la laïcité ait besoin d'adjectifs, autrement dit qu'il y ait une liberté « ouverte » qui s'opposerait à une liberté « rude ». Non, il y a la laïcité, et des règles qui lui sont liées qui doivent être explicitées. C'est précisément le rôle de l'école que de le faire, en faisant comprendre pourquoi il est important de les respecter. S'il y a un combat à mener, c'est éventuellement contre ceux qui refusent de voir dans la laïcité ce qu'elle est : un principe de liberté et d'intégration de tous.

Les enseignants s'adaptent à leur public, mais ils ne doivent pas adapter les règles, seulement les modalités pour transmettre leur message. Il faut qu'ils tiennent compte de la réalité sociale et des caractéristiques des élèves dont ils ont la charge. On ne s'adresse pas aux élèves d'aujourd'hui comme on le faisait avec les élèves des générations précédentes. De plus, il règne parfois une violence qui a culminé lors de l'assassinat de S.Paty. Elle sévit de manière endémique dans certains établissements et remet en cause le respect réciproque entre les personnes. Mais ça ne veut pas dire que le ressenti ou les aspirations des jeunes doivent primer. Il faut leur donner les outils intellectuels nécessaires pour s'émanciper de l'air du temps.

« ***Cette jeunesse, justement, on l'entend d'un sondage à l'autre prôner la tolérance à l'égard des religions, tout en défendant, pour une partie, la possibilité de porter le voile au lycée, par exemple...*** »

D.Schnapper : les sociétés sont historiques, la jeunesse change, par définition. A cette jeunesse, il faut expliquer que les règles de la laïcité protègent toutes les religions, en particulier les religions minoritaires, mais que l'espace public et notamment l'école sont areligieux.

La laïcité « à la française » s'abstient de toute intervention dans l'ordre religieux et ne soutient aucun culte. Par cette abstention, elle respecte toutes les religions, mais à condition que celles-ci ne mobilisent pas des valeurs contraires aux valeurs communes de la liberté et de l'égalité de tous. C'est grâce à leur neutralité que, dans l'école, tous les membres de la com-

munauté éducative se retrouvent, élèves compris, dans l'égalité de leur destin social.

« Est-ce à la loi de s'adapter ? »

D.Schnapper : non, la loi a une légitimité démocratique : on peut la critiquer, on peut mener une action politique pour la modifier, mais on doit l'appliquer, faute de quoi on sort de l'État de droit.
On ne doit pas avoir une politique bâtie sur le « ressenti » - ou le ressentiment – des élèves, mais continuer le travail pédagogique en leur faisant comprendre ce qu' « est la laïcité et comment elle les protège de toute forme de prosélytisme ».

Quel rôle pour le Conseil des sages de la laïcité ?

« Vous avez été chargée de « définir la règle du jeu de la laïcité à l'école ». Estimez vous avoir rempli cet objectif ? »

D.Schnapper : aucun conseil, aucune commission ne peut, sur un problème aussi compliqué juridiquement, politiquement et philosophiquement que la laïcité, définir « la règle du jeu ». Nous avons néanmoins rempli notre objectif : contribuer à la réflexion du ministre et de tous les membres de la communauté éducative sur ce sujet. Nous avons d'abord participé à l'élaboration des textes dont on a notamment tiré un « guide républicain » en trois volumes, distribué en septembre dans les établissements. Les enseignants disposent ainsi des instruments intellectuels nécessaires pour comprendre et transmettre la laïcité. Nous intervenons maintenant, avec d'autres, dans la formation d'un millier de formateurs qui, avec les référents « valeurs de la République », forment à leur tour les enseignants. L'objectif est de diffuser des règles mal transmises ou peu transmises. Avec le sentiment que les générations précédentes partageaient une connaissance évidente et implicite de la laïcité, quand c'est moins ou plus du tout le cas aujourd'hui.

Les propos de D.Schnapper réalistes sur la situation et précis sur les projets d'enseignement de la laïcité peuvent être entendus.
En effet, les défuntes écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, la défense de la Laïcité omniprésente à l'École sont des références respectables et ayant fait leurs preuves. Mais il faut faire avec l'existant et agir avec les moyens dont on dispose, en ce début de 21ème siècle.
Une élite de personnels formés ad-hoc et œuvrant dans chaque académie peut être utile pour redonner à l'enseignement de la laïcité la place qui lui revient. Nous veillerons à ce que le plan soit « opérationnel ».
Mais que les nombreux laïques sachent que les organisations traditionnelles de défense de la Laïcité, il est vrai souvent ignorées par les médias, sont toujours à pied d'œuvre et agissent : la Laïcité doit être enseignée et comprise à l'école comme dans la société. A preuve :

-Avec le Comité National d'Action Laïque (CNAL), nous veillons à ce que les décisions du Comité interministériel de la laïcité, véritable feuille de route pour le gouvernement soient déclinées en actes, notamment en termes de formation des agents publics et de mise à jour du guide du fait religieux en entreprise.

-Avec le Comité Départemental d'Action Laïque (CDAL),

***nous procédons à toutes les analyses nécessaires pour suivre l'évolution de l'enseignement public et la mise en œuvre d'actions visant à son développement et à sa promotion.**

***nous nous assurerons de la concrétisation des actions de formation à la laïcité de tous les personnels de l'Éducation Nationale.**

DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN

Du côté de la direction d'école

La proposition de loi créant la fonction de directeur (trice) d'école a fait l'objet d'un accord au Parlement, le 16 novembre dernier (un an et demi après le premier examen du texte à l'assemblée nationale).

Voici les principales dispositions adoptées :

- Le directeur (trice) est toujours un(e) enseignant(e) qui dispose d'un emploi de direction. Il (elle) ne change pas de « statut ».
- Il (elle) disposera d'une autorité fonctionnelle qui concernera le fonctionnement de l'école : services de surveillance et d'accueil, répartition des élèves sont adoptés après discussion en conseil des maîtres.
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) sera établi conjointement par l'autorité académique, la collectivité et les personnels compétents (sécurité). Le directeur (trice) donnera son avis, mais n'aura plus à assumer seul (e) la responsabilité du PPMS.
- Pas de changement pour la décharge de classe (la loi ne précise rien à ce sujet). Une nouvelle amélioration est prévue pour la rentrée 2022.
- Des tâches simplifiées : ainsi l'élection des représentants des parents au conseil d'école peut se faire par voie électronique.
- L'assistance administrative (venant de l'État ou de la collectivité) est une possibilité.
- La notion de « chargé(e) d'école » n'a pas été rétablie. C'est regrettable ;

Certains syndicats considèrent que les dispositions de la loi sont « globalement positives ».

- pilotage pédagogique de l'équipe d'enseignants
- avancement prononcé de façon accélérée
- décharge des heures d'APC
- offre de formation initiale et continue adaptée .

C'est une étape supplémentaire vers la reconnaissance tant attendue de la responsabilité de directeur (trice).

Reste à obtenir la traduction concrète et positive des perspectives ouvertes par ce texte de loi. Aussi les syndicats sont-ils attentifs à la publication des décrets d'application.

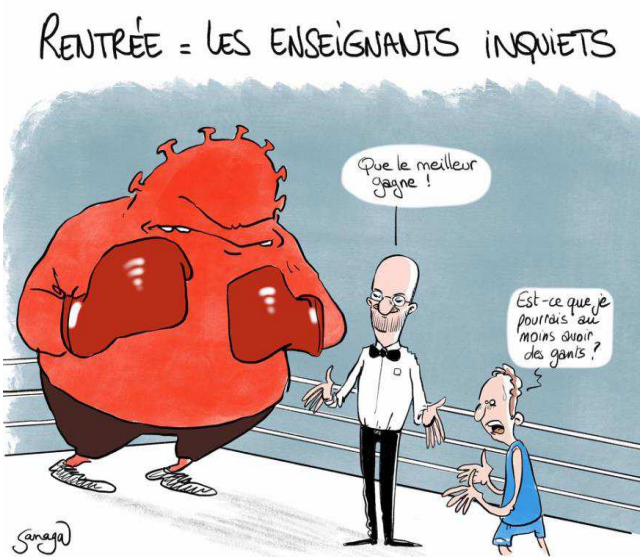

Des moyens pour une école inclusive

C'est ce que réclament tous les syndicats de l'Éducation, réunis dans l'action le 14 décembre (manifestation à Nantes). Ils déplorent le manque de moyens (personnel enseignant qualifié, AESH, structures d'accueil pour les enfants les plus lourdement handicapés, …) dans notre département. De source syndicale, 1 500 enfants ne sont pas scolarisés dans des conditions satisfaisantes en Loire-Atlantique.

Nous soutenons les demandes des parents d'élèves et des enseignants.

Les mots et le genre

La décision du dictionnaire « Le Robert » d'ajouter à son édition en ligne le pronom neutre 'iel' ravive les polémiques sur la dénaturation de notre langue.

Rappelons quand même que la création de pronoms non binaires (masculin et féminin) n'est pas une exception française : cela existe en anglais, en portugais ou en suédois...

Et derrière la controverse, il y a une réalité qui ne peut être ignorée : des jeunes (13% des 18-30 ans d'après un récent sondage) ne s'identifient pas comme hommes ou comme femmes.

« Les identités en sont troublées, affirme un chroniqueur d'Ouest-France, et elles se cherchent d'autant plus que des « expérimentations » paraissent beaucoup moins transgressives que par le passé. Passage d'un monde d'hier à un autre que nous ne connaissons pas encore... »

DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN

Le harcèlement à l'école

Nous avons déjà abordé ce thème dans un numéro de La lettre, faisant suite à la publication de la revue de la fédération Le Délégué (N° 206).
Depuis 2017, diverses actions ont été mises en place pour enrayer ce phénomène : sensibilisation des élèves, fonction d'élèves « ambassadeurs », création de « référents » départementaux et académiques, interdiction du portable au collège, publication de guides, campagnes de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement : le programme pHARe qui, à terme, intégrera toutes les écoles et tous les collèges.
Ce fléau concernerait 10% des élèves, 1 enfant sur 2 aurait déjà été confronté à une expérience de cyberharcèlement. Il est donc loin d'être éradiqué.
Certains craignent que l'accumulation des dispositifs, pas toujours coordonnés entre eux, ne soit pas forcément la réponse la plus adaptée.
D'autre part, les personnels de l'École sont-ils bien informés, et aussi formés pour être opérationnels ?
Enfin, on apprend qu'un texte de loi créant un « délit de harcèlement scolaire » est en cours d'adoption au Parlement (adopté début décembre 2021 en première lecture à l'Assemblée). Sur le terrain, les acteurs associatifs n'étaient pas demandeurs de cette loi.
Du reste, la loi ne protègera effectivement qu'à condition que l'État ait les moyens de la faire respecter. A suivre donc...
PS : Le Département de Loire-Atlantique a reçu le prix Territoires Or 2021. Ce prix récompense les collectivités précurseures dans le domaine de l'innovation publique. En effet un atelier de la programmation organisée dans le département a été conçu pour sensibiliser les jeunes sur les sujets du harcèlement et de la micro-violence. Bravo !

Rentrée 2022

Le ministère annonce une augmentation des moyens en personnel, prévue dans le budget : 1 965 postes pour le primaire. Cela devrait permettre de poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en REP, et de limiter à 24 le nombre d'élèves au CP et au CE1. Ce qui ferait baisser encore le taux d'encadrement. Mais cette notion a-t-elle un sens sur le terrain ?
On prévoit aussi la création de 4 000 emplois d'AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap). Ils s'ajouteraient aux 23 000 existant déjà. Malgré cela, pourra-ton accueillir tous les élèves ? Hélas ! Non. Au même moment, on supprime des postes dans le second degré, avec davantage d'élèves accueillis.
Ces mesures permettront-elles de dire qu'il y aura assez de professeurs devant les élèves ?
Avec les remplacements à assurer et la pénurie de candidats contractuels, ce serait bien étonnant, hélas !

Jeunes des quartiers

« Ils ont aussi des rêves », affirme récemment dans la presse locale le responsable d'une grande association nantaise. « Et ces adolescents renvoient une image qui ne reflète pas leur engagement, dans beaucoup de domaines ».
Effectivement, malgré le contexte actuel, beaucoup « s'en sortent » et trouvent leur voie : « Grandir dans un quartier cosmopolite, un atout ! » affirme Mokhfi, étudiant et citoyen du monde, natif des Dervallières, à Nantes.
Un raison de plus pour soutenir l'École dans les quartiers urbains, si injustement décriés.